Université Claude Bernard Lyon 1

Liste des pièces à fournir pour une <u>première inscription administrative</u>
à l'université Claude Bernard Lyon 1

• **Pour toutes et tous :**

- l'attestation d'acquittement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), sauf pour les étudiants en formation continue ou en contrat de professionnalisation. La CVEC doit être acquittée préalablement à l'inscription administrative dans l'établissement sur le site http://cvec.etudiant.gouv.fr/ . Les étudiants exonérés doivent également présenter l'attestation ;
- une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité;
- le relevé de notes du baccalauréat (ou diplôme admis en équivalence)
- une photo d'identité (selon les normes précisées dans le document relatif sur le site de l'université);
- **un mode de paiement :** uniquement par carte bancaire pour une inscription en ligne.

• **Pour les étudiant-e-s mineur-e-s**, autorisation parentale (voir modèle page précédente du site de l'université).

- **Pour les étudiant-e-s français-e-s de moins de 25 ans seulement,** certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (ex JAPD) ou à défaut attestation de recensement ;

• **Pour les étudiant-e-s boursier-e-s**, attestation conditionnelle de bourse (ou attestation définitive) <u>concernant l'année en cours</u>.

• **Pour les sportifs de haut niveau,** Attestation du Ministère Jeunesse et Sport

• **Pour les étudiant-e-s extra-communautaires,** voir annexe

DOCUMENTS JUSTIFIANT DE LA SITUATION SCOLAIRE et/ou PROFESSIONNELLE

Attention à la confusion entre PASS et LAS. Pour rappel, la PASS signifie Parcours Accès Spécifique Santé et la formation est dispensée en faculté de médecine. Quant à la LAS, Licence Accès Santé, elle est dispensée à l'université et est rattachée à la scolarité des licences STS.

• **Pour un étudiant inscrit en L2 ou L3 :**

- Relevés de notes enseignement supérieur [autres établissements que l'UCBL1
- Attestation de réussite au diplôme permettant l'accès à la formation concernée (60ECTS ou 120ECTS)
- Si l'étudiant vient d'une université française : Attestation de demande de transfert de dossier [à retirer auprès de l'établissement de départ]

• **Pour les étudiant-e-s inscrit-e-s en double cursus ou avec un statut particulier :** fournir le document justifiant la situation (certificat de scolarité, arrêté de nomination ou d'affectation).

• **Pour les étudiants s'inscrivant en Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) :** bulletins de notes de première et de terminale.

• **Pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat étranger et s'inscrivant ne 1ère année de licence STS,** attestation de niveau B2 dans la langue française.

• **Pour les étudiants s'inscrivant en 4ème, 5ème ou 6ème année de médecine,** une attestation de responsabilité civile et professionnelle.

• **Pour les étudiants de la composante Biosciences,** attestation de réussite au diplôme permettant l'accès à la formation concernée.

• **Pour les étudiants de Polytech non néo-bacheliers :** attestation d'ECTS [120> pour la 3A ingénieur] [240> pour la 4A Ingénieur ou le Master]

• **Pour les étudiants intégrant les formations Psychomotricité, Ergothérapeute et Orthophoniste,** un Certificat médical émanant d'un médecin agréé, attestant que vous n'êtes atteint d'aucune affection d'ordre physique et psychopathologique incompatible avec l'exercice de la profession.

• **Pour les étudiants intégrant les formations Psychomotricité et Ergothérapeute,** une attestation médicale de vaccination, remplie et signée par un médecin traitant ou agréé.

Attention : Les documents étrangers doivent être traduits en Français par un traducteur assermenté. Pour une inscription en présentiel, l'étudiant doit présenter les documents originaux accompagnés de photocopies.

Université Claude Bernard Lyon 1

Liste des pièces à fournir pour une <u>réinscription administrative</u>
à l'université Claude Bernard Lyon 1

• **Pour toutes et tous :**

- l'attestation d'acquittement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), sauf pour les étudiants en formation continue ou en contrat de professionnalisation. La CVEC doit être acquittée préalablement à l'inscription administrative dans l'établissement sur le site http://cvec.etudiant.gouv.fr/ . Les étudiants exonérés doivent également et présenter l'attestation ;
- **un mode de paiement :** uniquement par carte bancaire pour une inscription sur en ligne.
- **Pour les étudiant-e-s boursier-e-s** , attestation conditionnelle de bourse (ou attestation définitive) concernant l'année en cours.
- **Pour les sportifs de haut niveau,** Attestation du Ministère Jeunesse et Sport
- **Pour les étudiant-e-s extra-communautaires,** voir annexe

DOCUMENTS JUSTIFIANT DE LA SITUATION SCOLAIRE et/ou PROFESSIONNELLE

• **Pour les étudiant-e-s inscrit-e-s en double cursus ou avec un statut particulier :** fournir le document justifiant la situation (certificat de scolarité, arrêté de nomination ou d'affectation).
• **Pour les étudiants s'inscrivant en 4ème, 5ème ou 6ème année de médecine,** une attestation de responsabilité civile et professionnelle
• **Pour les étudiants de la composante Biosciences,** attestation de réussite au diplôme permettant l'accès à la formation concernée
• **Lors d'une inscription en dernière année de doctorat,** justificatif de soutenance avant le 31 décembre de l'année en cours pour bénéficier de l'exonération des droits d'inscription.
• **Pour les étudiants intégrant les formations Psychomotricité, Ergothérapeute et Orthophoniste,** un Certificat médical émanant d'un médecin agréé, attestant que vous n'êtes atteint d'aucune affection d'ordre physique et psychopathologique incompatible avec l'exercice de la profession
• **Pour les étudiants intégrant les formations Psychomotricité et Ergothérapeute,** une attestation médicale de vaccination, remplie et signée par un médecin traitant ou agréé

Attention : Les documents étrangers doivent être traduits en Français par un traducteur assermenté. Pour une inscription en présentiel, l'étudiant doit présenter les documents originaux accompagnés de photocopies.

Université Claude Bernard Lyon 1

Annexe étudiants extra-communautaires

DOCUMENTS A TRANSMETTRE POUR BENEFICIER D'UNE EXONERATION PARTIELLE DES DROITS D'INSCRIPTION SELON LA SITUATION :

• **Etudiant dans l'enseignement supérieur français en 2024/2025 dans un établissement autre que l'UCBL :** certificat de scolarité 2024-2025

• **Etudiant Québécois :** passeport canadien ET carte d'assurance maladie québécoise en cours de validité

• **Etudiant membre de la famille d'un citoyen de l'U.E., de l'E.E.E. ou de la confédération Suisse :** Titre de séjour portant la mention « Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union / EEE / Suisse » ou « Carte de séjour –directive 2004/38/CE »

• **Etudiant résident de longue durée :** Titre de séjour portant la mention « Carte de résident de longue durée – UE » ou « Certificat de résidence algérien »

• **Etudiant mineur descendant direct d'un résident de longue durée :** Titre de séjour portant la mention « Carte de résident de longue durée – UE » ou « Certificat de résidence algérien » ET Extrait d'acte d'état civil ou livret de famille

• **Etudiant mineur à charge d'un résident de longue durée :** Titre de séjour portant la mention « Carte de résident de longue durée – UE » ou « Certificat de résidence algérien » ET preuve de rattachement

• **Etudiant fiscalement domicilié ou attachée à un foyer fiscal domicilié en France depuis au moins deux ans, au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription :** Les trois avis d'imposition en France ou avis de situation déclarative (ASDIR, document téléchargeable dès la télé déclaration) ET une copie d'une déclaration des revenus sur laquelle l'état civil de la personne rattachée doit être mentionnée

• **Etudiant bénéficiaires du statut de réfugié :** Titre de séjour portant la mention « Réfugié » suivie de la nationalité

• Etudiant dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie du statut de réfugié : Titre de séjour portant la mention « Réfugié » suivie de la nationalité ET extrait d'acte d'état civil ou livret de famille

• **Etudiant bénéficiaire de la protection subsidiaire :** Titre de séjour portant la mention « Vie privée et familiale»

• **Etudiant dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de la protection subsidiaire :** Titre de séjour portant la mention « Vie privée et familiale » ET extrait d'acte d'état civil ou livret de famille

Attention : Les documents étrangers doivent être traduits en Français par un traducteur assermenté. Pour une inscription en présentiel, l'étudiant doit présenter les documents originaux accompagnés de photocopies.